



Bulletin municipal de la commune de Vaour - décembre 2019 - no. 4

C'est dans un contexte social bien agité que cette année se termine. Certains avaient parlé de changement, ensuite ils étaient plusieurs à évoquer le vieux et le nouveau monde et dernièrement on nous exhorte à être le premier à tirer sur la corde. Chacun y va de sa métaphore, de sa petite phrase, que de leçons pour nous parler d'avenir. Décembre, le mois des rétrospectives et des promesses, un regard en arrière, un autre en avant, strabisme visionnaire ? A chacun ses attentes, les personnes âgées espèrent un hiver très doux, les enfants voudraient qu'il neige. Sans prophétie exagérée, on peut prévoir que l'année 2020 nous annonce du renouveau. Pour être plus sérieux il ne nous faut pas oublier des changements de fonds qui certainement modifieront la physionomie de notre commune, il s'agit de l'alimentation en eau potable qui entre dans une nouvelle phase dans le maillage Penne Vaour, mais aussi du plan local d'urbanisme intercommunal. Nous en parlerons dans ce numéro.

Le changement c'est aussi dans les personnes qui partent, parfois une simple poussette pour distribuer quelques sirops rafraichissants pendant l'Eté de Vaour peut marquer les mémoires. L'année 2019 s'achève, on vous souhaite à tous un très bon réveillon, avec le plaisir de se retrouver pour les

vœux de la mairie le 11 janvier 2020 à 18h00. En attendant pour se donner une petite note de rêve, on peut se dire que le Père Noël passera cette année.

Le maire.

Sommaire

L'Etat civil 2

Informations municipales 2 - 4

Comptes rendu du conseil 4 - 5

Brèves 5

Vie du village 6 - 11

Vie du village au jardin 12 - 13

Courrier des lecteurs 14

Informations pratiques 16



L'Etat Civil

Le 8 octobre : décès de Lisette Le Got

Le 22 novembre : décès de Suzanne Grand

Lisette Le Got

Notre Lisette nous a quittés le 8 octobre dernier. Toujours souriante et active, aussi prompte au travail qu'à la bonne humeur, elle aura participé durant 40 ans à toutes les initiatives qui ont fait bouger le village: le groupe théâtral pour enfants, qu'elle avait largement contribué à créer, l'école d'athlétisme qu'elle abondait en goûters et friandises, "l'Eté de Vaour" bien-sûr, qui ne s'en souvient? Effacée, modeste quoique affable et enjouée, toujours à l'heure pour les boissons du soir, attentive aux artistes, aux techniciens, au public, en permanence entourée d'une nuée d'enfants... Elle était conseillère municipale de 1995 - 2001.
Par lassitude je n'ai pas pu m'adresser individuel-

lement à toutes celles et ceux qui m'ont témoigné solidarité et empathie au cours de ces mois difficiles ; qu'ils soient très sincèrement remerciés à travers ces "Echos de Vaour", dont elle a si longtemps tapé les comptes rendus sur sa vieille Olivetti.
Gérard Le Got



INFORMATIONS MUNICIPALES

Jessica Stöckl, Ostéopathe D.O

Diplômée de l'Institut Toulousain d'Ostéopathie, formation agréé par le Ministère de la Santé.
Prise en charge des nourrissons, enfants, femmes enceintes, sportifs, adultes, seniors...
Techniques structurelles, myo-fasciales, viscérales, crâniennes et énergétiques.
Séance sur RDV, Adulte : 1h, 50€ / Enfant : 40€
07 88 69 06 36
Consultations le 2ème vendredi du mois à la maison de santé de Vaour (15h à 20h),
Du lundi au vendredi au cabinet : 9bis Boulevard des Thermes, Saint-Antonin-Noble-Val.

Le PLUI ---- Qu'ès acquo ?

Le PLUI, plan local d'urbanisme intercommunal est un document qui gèrera le développement zone constructible de notre territoire pour les 10 ans à venir. Il est élaboré par la 4C en concertation avec les habitants tout en respectant les directives du SCOT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais, il se déroule en plusieurs phases.

Phase 1 : Elaboration du diagnostic. Etat des lieux agricoles, démographiques. De juillet 2019 à février 2020.

Phase 2 : Elaboration d'un projet d'aménagement et de développement durable, le PADD. De mars 2020 à octobre 2020.

Phase 3 : Ecriture du document réglementaire, évaluation environnementale. De novembre 2020 à juin 2021.

Phase 4 : Arrêt du projet. De juillet 2021 à octobre 2021.

Phase 5 : Enquête publique. De novembre 2021 à janvier 2022.

Phase 6 : Approbation du PLUI par le conseil communautaire. De février 2022 à avril 2022.

Les habitants doivent absolument participer à son élaboration et dès janvier la municipalité organisera une rencontre publique sur ce thème. Il faut savoir qu'il y a un registre de concertation en mairie et vous pouvez aussi vous documenter sur le SCOT, sur le site [https:// www. Pays-albigeois.bastide.fr](https://www.Pays-albigeois.bastide.fr) et tout particulièrement sur le document d'orientations et d'objectifs.



Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Procédure et cadre réglementaire



"LE PLUI" QU'EST-CE QUE C'EST ?



Il s'agit d'un **document d'urbanisme à l'échelle intercommunale** exprimant un projet de territoire pour les 10 ans à venir.

Ses objectifs sont :

- La priorité donnée à la **préservation des zones agricoles**,
- La **conservation et la valorisation du bâti existant de caractère** sera privilégiée,
- La **construction neuve** devra s'intégrer dans son **environnement local**,
- La **gestion économe de l'espace**,
- Le choix d'une **architecture intégrée au paysage** et en adéquation avec le contexte local,
- L'**accueil de nouveaux habitants**.

▶ LA PROCEDURE ◀

Approbation du PLUI
par le Conseil Communautaire

Phase administrative

Modifications éventuelles du projet

Enquête publique

Avis de l'Etat et des personnes publiques associées

Bilan de la concertation
et arrêt du projet de PLUI

Phase d'étude

Concertation

Elaboration du document réglementaire

Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) :

Définition du projet intercommunal et débat en Conseil Communautaire

Diagnostic : état des lieux

Prescription de l'élaboration du PLUI



▶ LES PIÈCES DU PLUI ◀

Le rapport de présentation :

Il est composé d'un diagnostic du territoire, qui dresse un état des lieux et cible les enjeux de l'intercommunalité selon différentes thématiques (environnement, habitat, la mobilité, le développement économique, etc.). Il comprend aussi une partie justificative qui explique les choix du projet territorial.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :

Il expose les objectifs de développement du territoire intercommunal. Il se base sur l'état des lieux du diagnostic pour envisager les actions futures à mettre en place.

Le règlement (écrit et graphique) :

Il précise les règles qui régissent le droit de construction sur les différentes zones définies sur l'intercommunalité.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) :

Elles définissent, selon de grands principes, comment certains secteurs du territoire seront aménagés.

Les annexes

LE CADRE SUPRA-INTERCOMMUNAL



SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais (2019)



Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (2014)



Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (2014)



Loi portant Engagement National pour l'Environnement (2010)



Loi Urbanisme et Habitat (2003)



Loi de Solidarité et de Renouveau Urbain (2000)

INFORMATIONS MUNICIPALES

Parking

Suite à la plainte de quelques usagers concernant les parkings rue du Nord, leur avocat a demandé au tribunal administratif de retirer les places "arrêt minute". La municipalité est en relation avec le département pour étudier une solution pérenne.

Si ce n'est pas déjà fait, pensez à vous inscrire sur la liste électorale !

SYNTHESES DES COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

Les comptes-rendus officiels des conseils municipaux sont disponibles a la mairie et sur le site.

Délibérations du conseil municipal de septembre 2019

◆ la commune a souscrit 5 emprunts sur le budget de l'eau au Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, entre 1999 et 2013. Le capital restant dû est de 327 601.02 €.

Le conseil municipal décide de rembourser par anticipation les 5 prêts contractés et de financer le capital restant dû auprès Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées. Le gain sur ce réaménagement est estimé à 75 000 €.

◆ Le CM approuve le projet de mission de diagnostic de la Commanderie des Templiers, des dépendances et les alentours pour un montant de 34 950 € HT; un diagnostic de l'état sanitaire et sa mise en valeur, visant un programme pluriannuel de travaux de restauration, et le relevé archéologique de l'ensemble du site dans le cadre du projet de valorisation patrimonial, culturel et touristique de la commanderie. Le conseil municipal approuve le projet et la sollicitation auprès de la DRAC, de la Région Occitanie et du Département du Tarn.

Aides publiques :

- DRAC 50 % :	17 475 €
- Région Occitanie 20 % :	6 990 €
- Département du Tarn 10 % :	3 495 €
Total aides publiques :	27 960 €
Autofinancement :	6 990 €
	34 950 €

◆ Rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'eau potable 2018 le conseil municipal :

- ◆ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ◆ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ◆ DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ◆ DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

◆ Eclairage public : il est demandé d'ajuster la luminosité de l'éclairage public. Le maire s'occupe de demander aux employés municipaux s'il est possible de le faire.

◆ Projet Pôl Roux : une exposition de tableaux s'est tenue le 2 et 3 novembre à l'église de Vaour. Le don des œuvres d'art doit être formalisé.

◆ Accueil de 4 pères de famille palestiniens : le conseil se déclare prêt à les accueillir, la mairie fera donc un courrier dans ce sens.

Délibérations du conseil municipal de octobre 2019

- ◆ Le Maire accepte la donation à la Collectivité de 24 tableaux réalisés par Monsieur Roger Pôl Roux Artiste Peintre.
- ◆ Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention forfaitaire de 300 € à l'Association Familles Rurales du Causse pour son projet de week-end aux sports d'hiver pour les familles du territoire, en janvier 2019.
- ◆ Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide l'incorporation des biens C 299, C 300 et C 269 et présumés sans maître dans le domaine communal et autorise le Maire à procéder aux modalités d'enregistrement de l'acte au bureau des Hypothèques
- ◆ Budget Général Vaour: Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, sont insuffisants et il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver des décisions modificatives.

Le Conseil Municipal vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes. De même pour le budget de l'eau.

- ◆ Bâtiments :
 - Cité du Lac : travaux de réfection des toitures ont démarrés ainsi que l'aménagement du local de Familles Rurales. Il faut prévoir le raccordement à l'eau et l'assainissement collectif.
 - La porte d'entrée de la Maison du Causse va être changée, la commande est passée.
- ◆ PLUI : une réunion a lieu à la mairie avec le bureau d'étude le 21 octobre. Sur Vaour, le SCOT a déterminé que 4 hectares seraient disponibles à la construction (1 200 m² par terrain).
- ◆ Les MSAP vont être transformées en MFS (Maison France Services). Pour être labellisée en MFS il faut une ouverture minimum de 24h/semaine et 2 agents doivent être présents.
- ◆ La MSAP sera fermée pour les vacances de Noël : du 24 décembre à midi au 1er janvier 2020 inclus.

Une erreur s'est glissée dans le dernier "Echos de Vaour".

Page 4, dans les synthèses du compte rendu du conseil municipal de mai, il faut lire:

Les 800 Euros que la mairie à hébergé en absence de compte du foyer des jeunes ont été versés à leur compte nouvellement créé. (voir courrier des lecteurs)

Brèves

L'association "Grésigne en Fugues" qui a pour ambition d'enchanter la forêt de la Grésigne au travers des sciences et des arts, principalement de la musique ; s'est réunie pour son Assemblée Générale annuelle à la salle des fêtes de Penne le dimanche 8 décembre dernier.

Les bilans moral et financier du festival automnal très apprécié "Gresinhòl" sont largement positifs, les membres du CA ont été renouvelés. Les participants, bénévoles et artistes, ont ensuite partagé une garbure excellente !

Plus d'infos : <https://www.gresigreenfugues.com/>

Visite de ferme et biosécurité chez Fanch et Florie

Mercredi 20 novembre, la Confédération paysanne du Tarn a organisé une ferme ouverte chez Fanch et Florie, du GAEC Al Pouxet, afin d'illustrer les importantes difficultés à venir pour les éleveurs et éleveuses de porcs plein air qui, face à la potentielle épidémie de peste porcine, se voient contraints à des mesures de « biosécurité » totalement inadaptés à leur mode de production.

La peste porcine n'est pas transmissible à l'homme, mais peut être mortelle pour les porcs et sangliers.

Près de 60 personnes ont suivi la visite de ferme en présence de Monsieur Eric Le Leu, référent national de biosécurité à la DGAL (Direction générale de l'alimentation) et des services vétérinaires du Tarn, de Monsieur Didier Houllès, vice président du conseil départemental et de l'attaché parlementaire de Madame la députée Verdier-Jouclas.

Dans un contexte où la peste porcine africaine s'installe dans le paysage européen, les mesures réglementaires de protection des élevages sont de plus en plus strictes, surtout pour les élevages de porcs plein air qui se retrouvent en première ligne, car potentiellement en contact avec les sangliers, vecteurs de la maladie.

Lors de cette ferme ouverte, nous avons pu voir sur le terrain, les spécificités et les avantages de l'élevage plein air. Puis les échanges ont porté sur les lourds investissements et aménagements qu'impliquent les mesures de « biosécurité » demandées par l'administration.

Les clôtures telles qu'elles sont exigées pour le moment (1 m30 de haut, électrifiées des deux côtés) sont tout simplement inenvisageables pour certains élevages extensifs, en zones boisées ou pentues. Et quand elles sont techniquement possibles, l'investissement financier, auquel s'ajoute le temps de travail (installation et entretien), est considérable pour les paysan-nes !

Les autres mesures de biosécurité constituent aussi des contraintes extrêmement pesantes : multiplication des sas sanitaires, désinfection après enlèvement des animaux ou, sans problème sanitaire particulier, établissement d'un zonage de l'exploitation alors que souvent les zones publiques et d'élevage sont imbriquées...

Il est clair, comme le rappelle la Confédération paysanne que ces mesures sont imposées pour protéger le système agro-industriel exportateur des porcs français issus d'usines hors sol, peu ou pas impactés.

Pour protéger nos élevages de la peste porcine africaine il serait mieux qu'il y ait des mesures adaptées à nos modes de production et aux territoires que nos fermes valorisent ! C'est une obligation de résultat et non de moyens !



Paco et Edwige, potiers à Vaour

Paco et Edwige sont arrivés à Vaour en 2017, à la recherche d'une vie faite de liberté et près de la nature, choix qui est le leur, puisqu'ils travaillent avec des matériaux naturels.

Paco, formé à l'école des Beaux Arts et à celle des Arts Appliqués, a ensuite travaillé dans différents ateliers et passé une trentaine d'années au Maroc, avant de fonder, avec Edwige, son élève, leur atelier dans le Gers.

A Vaour, le couple a construit sa maison, une ecoquille, habitat écologique, passif et autonome ainsi que son atelier, à Kairos, la Bôle.

Paco et Edwige travaillent le grès ; plus exactement le grès au sel qui est une technique d'émaillage d'origine allemande et qui nécessite une seule cuisson à très haute température, contrairement aux autres techniques qui ont besoin de deux cuissons.

Les deux potiers fabriquent des bols, pichets, saladiers, coupes, vases, tasses, brocs, assiettes, sucriers, encriers, boîtes à thé et huiliers, ainsi que des pièces uniques : théières, coffres, coffrets, terrines à couvercle et aussi des objets à la commande.

Ces pièces sont tournées, puis éventuellement défoncées et décorées à la molette pour créer du relief.

Elles sont ensuite engobées, ça veut dire trempées dans un bain de kaolin (argile pure). La glaçure à l'intérieur des pots est obtenue à l'aide d'argile récoltée au bord de la Garonne et du Tarn (limon).

Après séchage, les pièces sont enfournées et après l'obtention de la température maximale (1300°), du carbonate de soude est pulvérisé à l'intérieur du four, ce qui provoque une vapeur qui attaque la silice contenue dans l'argile, la fait fondre, crée un film de verre transparent (silicate), et fait ressortir les reliefs. Ainsi, l'émail est né !

Paco et Edwige vendent dans plusieurs marchés de potiers en Europe et lors d'expositions, seuls ou à plusieurs, par exemple début février à Giroussens, à la maison de la céramique, avec deux autres potiers, un anglais, l'autre catalan.

Plus près, vous pouvez trouver leurs pièces dans l'atelier à la Bôle ainsi qu'au marché de Vaour.

Notre marché de Noël à Vaour

Comme chaque année, et malgré une météo peu sympathique, notre marché de Noël a remporté un vif succès.

Autour du grand sapin de Noël, on pouvait boire le vin chaud de Familles Rurales, faire son marché, trouver des cadeaux fabriqués par les nombreux artisans de Vaour et alentour et écouter Karine, chanteuse lyrique, accompagnée par Fred.



L'Association PATRIMOINE ET CULTURE EN VAOURAIS

vous propose les animations suivantes :



CONCERT VAOUR DU 8 DECEMBRE 2019-12-10

Un très beau concert s'est déroulé à Vaour le 8 décembre.

L'association Patrimoine et Culture en Vaourais a reçu le groupe BRIN D'AIR D'OC qui a rempli la salle des fêtes de ses Nadalets au son de ses instruments particuliers .

Le terme Nadalet est issu du mot Nadal qui veut dire Noël en occitan. Le Nadalet pourrait se traduire littéralement par Petit Noël. On désigne sous cette appellation les sonneries de cloches pratiquées chaque année durant les jours précédant la fête de Noël. Il s'agit là d'une coutume fort ancienne puisqu'il en est fait mention dans les archives de la ville de Castres à la fin du XVIe siècle.

Chaque village, chaque ville avait sa manière de sonner le Nadalet. Le carillonneur (campanièr) adaptait la sonnerie rythmique en fonction des cloches qu'il avait à sa disposition. Depuis la quasi-disparition de ces sonneries l'habitude de désigner sous l'appellation de Nadalets les cantiques de Noël en occitan s'est peu à peu installée.

Dans certains textes chantés, il y a dialogue entre les anges qui annoncent et les bergers qui reçoivent la bonne nouvelle, les premiers s'expriment en français alors que les seconds répondent en oc !

Le groupe Brin d'air d'Oc nous a invité à renouer avec cette belle tradition et à partager ensemble ces chants de Noël occitans.

Le point d'orgue de cette fin de journée musicale, fut le délicieux vin chaud offert par Léonore. Tout le monde est reparti heureux

Gisèle ANDRIEU





■ ■ ■ Une carte interactive pour repérer les producteurs locaux à côté de chez soi

Vous souhaitez consommer plus de produits locaux ? Vous raffolez des produits frais et de qualité ?

Rendez-vous sur le site internet du Pôle Territorial → <https://www.pays-albigeois-bastides.fr/carte-interactive>

Vous trouverez plus de **140 contacts de producteurs** sur une carte interactive actualisée par les offices de tourisme.

Si vous souhaitez apparaître, contactez l'office de tourisme le plus proche de chez vous !



■ ■ ■ Bouge Ton Climat : On a tous des idées, réalisons les ensemble !



Nous sommes tous concernés par le climat. Nous pouvons être plus efficaces si nous agissons ensemble. C'est l'idée du réseau « Bouge Ton Climat », créé suite aux Ecoutes Citoyennes réalisées par des habitants réunis au sein du Conseil de Développement du Pôle Territorial.

Mobilisé sur les questions du climat, de l'énergie et de la transition écologique, ce **réseau de citoyens** se met en place progressivement sur notre territoire. Il vise à repérer les initiatives et les actions collectives pour pouvoir les faire connaître et mieux les accompagner.

Présent à la Fête des Possibles de Monestiés en septembre, comme à Réalmont en novembre, de nouvelles initiatives sont en préparation pour 2020. Vous voulez être informé et participer ? **Rejoignez-nous**, prenez contact : bougetonclimat@ptab.fr

■ ■ ■ Les « fiches réno » de la plateforme REHAB

La preuve par l'exemple !

Au travers d'une série de fiches mises en ligne sur le site du Pôle Territorial, découvrez des retours d'expérience de projets accompagnés par le conseiller de la plateforme REHAB.

Types de travaux réalisés, budget et économies générées... autant d'informations pour vous aider à réfléchir à votre projet de rénovation.

Vous souhaitez vous faire accompagner ? **Contactez un conseiller** au 05.63.60.16.80.



Faites de l'astronomie en famille à Vaour

Nous avons clôturé ce projet par un moment festif et gourmand le mercredi 11 décembre à la Maison du Causse. Nous avons invité les enfants, les parents et les grands-parents qui ont participé pendant 6 mois à cette initiative citoyenne locale portée par Familles Rurales du Causse et soutenue par la mairie de Vaour.

Nous avons passé un bon après-midi. Au programme : réalisation d'une fresque colorée dessinée par les enfants, fabrication de truffes au chocolat, partage des gâteaux confectionnés par les familles et échanges soutenus et constructifs entre parents et grands-parents.

La prochaine étape du projet sera une visite à l'Observatoire de Montredon Labessonniér pendant les vacances de Pâques 2020 !

Nous prévoyons également un prochain projet d'initiative citoyenne locale en 2020 : Faites la transition en famille !



Rappel du site :
<http://faitesdelastronomie.vaour.net/>

FAMILLES RURALES



Actualités Familles Rurales du Causse

Cours régulier de FELDENKRAIS®

Deux dimanches par mois, de 10 h à 12 h 30, Salle de motricité de l'école à Vaour

Une pratique corporelle pour jouer avec le plaisir du mouvement, développer la souplesse et la fluidité de ses gestes en éliminant les tensions inutiles, (re)découvrir ses capacités physiques et psychiques, se penser soi-même autrement.

Séances de 2 heures ouvertes à tous, quels que soient l'âge et la condition physique.

Séance à l'unité : 20 € (10 €/heure) / Carte de 5 dimanches : 70 euros (7 €/heure)

/ Carte de 10 dimanches : 100 euros (5 €/heure) + adhésion à Familles rurales : 25 €.

(carte valable pour 1 année civile (janvier à décembre) et possibilité de régler en 3 fois.

Nombre de participants limité à 12 personnes par séance. Se munir de vêtements confortables, d'une serviette de toilette et d'une petite couverture.

Dates : 5 et 19 janvier / 2 et 16 février / 8 et 22 mars / 5 et 26 avril / 3, 17 et 31 mai / 14 et 28 juin

Renseignements et inscriptions Claire Péraro 05 63 30 58 59
claire.peraro@orange.fr

Week-end Familles à la Neige, à l'Ascou Pailhères (Ariège)
le week end du 29 février / 1er mars

Tous à vos doudounes, le week-end à la neige, c'est reparti !

Au programme : luges, balade en raquettes, ski ou bains à Ax-les-Thermes

Transport en bus, logement en pension complète, en chambres de 4 à 6 personnes.

Tarifs en fonction du quotient familial CAF (QF), entre 40€ et 70€ par adulte et entre 35€ à 55€ par enfant.

Cette sortie est proposée en priorité aux familles avec enfants du Causse : habitants de Penne, Roussayrolles, Vaour et St Michel de Vax.

Contacts Familles Rurales du Causse: 05 63 56 39 23 / 06 51 64 48 28
afrv@vaour.fr

En 2020, pour la première année, nous voyagerons en équipe : des familles du pays Cordais seront du voyage, avec l'ESCALE. Contact : 05 63 56 11 98

Appels de la Friperie de Vaour

La friperie de Vaour est un lieu de rencontre, de bonnes affaires, d'implication et bien sûr de recyclage en circuit court (11 km maximum de transport des matières textiles). Elle fonctionne grâce à vos nombreux dons et à l'engagement de son équipe bénévole et salariée.

Pour continuer à vous proposer des vêtements de qualité dans une ambiance conviviale, la friperie lance un appel :

- **un appel aux dons** de vêtements et chaussures, linge de maison, accessoires de mode, livres, petit bric à brac, jeux en bon état, propres, sans trou ni peluche, bref, comme vous aimeriez les acheter !

- ainsi qu'un **appel aux bénévoles** qui souhaitent rencontrer du monde, accueillir les visiteurs ou participer à des séances de tri.

Contacts : 05 63 56 39 23 / 06 51 64 48 28



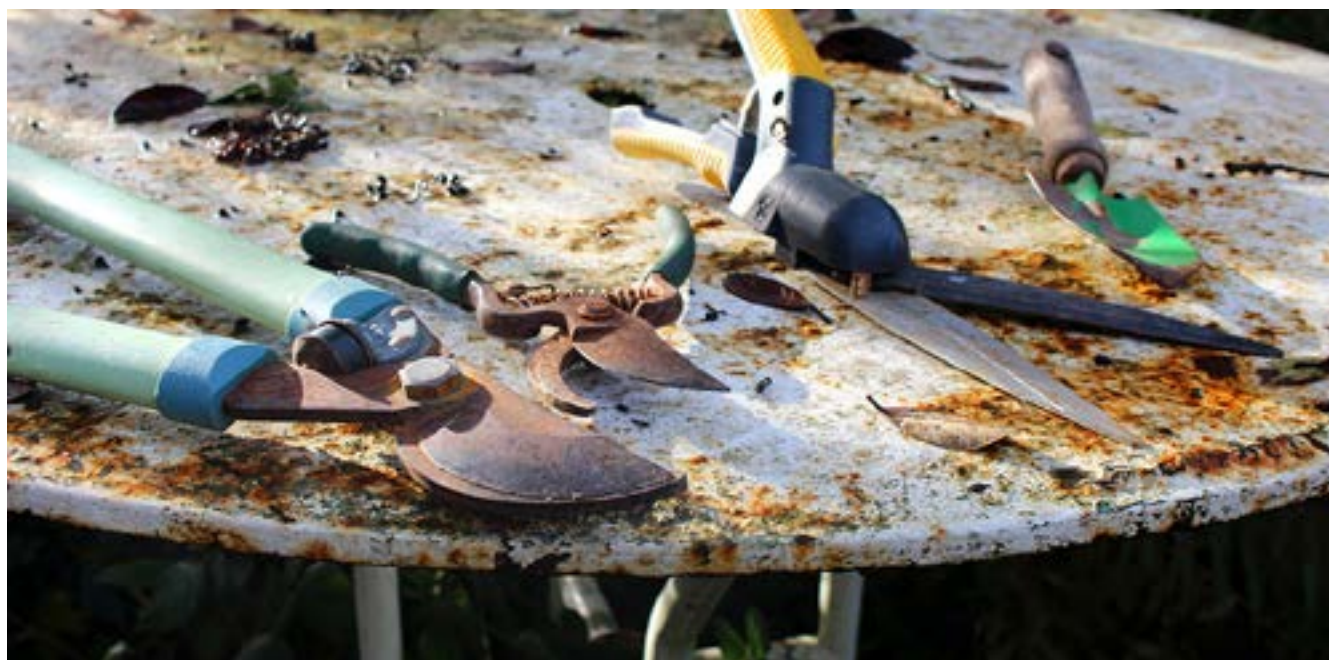
LE JARDIN D'EMERVEILLE

Vente de plantes – Evènements permaculturels



À faire au jardin en ce moment

- L'hiver est là, c'est le moment pour faire le bilan et bientôt, de s'organiser pour la prochaine saison. Mais avant cela, n'oubliez pas de protéger vos outils et autre mobilier de jardin. Pensez donc à démonter et ranger au sec vos structures, tuteurs, outils et autres meubles de jardin. Pour les outils, vous pouvez aussi nettoyer les parties métalliques rouillées et y appliquer de l'huile de lin, et de même sur les manches en bois, vous leurs ferez gagner ainsi de nombreuses années d'espérance de vie. N'oubliez pas non plus de vidanger et protéger vos tuyaux et systèmes d'irrigation, ce qui vous évitera de les voir éclater en cas de fortes gelées.



À la sainte Catherine, tout bois prend racine

Derrière ce célèbre adage se cachent des savoir ancestraux... qui ne sont pas forcément ceux que l'on croit. Si effectivement c'est bien le moment de planter des arbres, ce que dit ce dicton à l'origine, c'est que c'est le bon moment pour réaliser les boutures de bois aouté (ou bois ligneux) de tous vos arbres, arbustes et autres plantes ligneuses.

Faire des boutures de fruitiers

Certains arbres et arbustes fruitiers sont très simples à bouturer en cette saison, il vous suffira de tailler des tronçons de branche d'une vingtaine de centimètres et de les planter à moitié dans un mélange de sable et de terreau ou de terre de jardin. Vous pourrez pour cela utiliser des caisses en polystyrène récupérées gratuitement chez le poissonnier (ce qui en passant lui rendra bien service) ou tout autre contenant d'au moins 10 centimètres de profondeur.

Ce que vous pouvez bouturer en ce moment :

Figuier, Sureau, olivier, argousier, chalef, vigne, cassis, groseille.



Tailler les arbres fruitiers

On va bientôt pouvoir commencer à tailler certains de nos arbres fruitiers... mais pas tous et pas n'importe comment.

Les arbres que vous pouvez tailler en cette saison sont plutôt les fruitiers à pépin : pommiers, poiriers, cognassiers. Les fruitiers à noyaux attendront de débourrement des bourgeons à fleur pour être taillés.

Quel que soit le type de taille que vous pratiquez, veillez à toujours utiliser des outils propres et bien affûtés. Tachez de respecter la façon de pousser de chaque arbre ainsi que sa structure naturelle. Repérez avant tout l'axe central et les charpentières pour définir la structure de l'arbre. Équilibrez au mieux la charge de chaque charpentières et faites en sorte que la lumière pénètre au mieux dans le coeur de la structure de l'arbre. Taillez les fourches, les branches blessées ou celles qui se croisent et favorisez les branches allant vers l'extérieur. Enfin, ne laissez pas de moignons de branche, les branches taillées doivent l'être jusqu'à leur base.

**Pour plus d'infos sur la taille, un cours sera organisé au jardin
le mercredi 5 février au jardin d'émerveille.**

**Et pour plus d'infos sur le bouturage et toutes les autres techniques de
jardinnage, je partage quelques infos et techniques sur
la chaîne YouTube. www.youtube.com/lejardindemerveille**

L'Association Les Prunes Bleues

L'Association Les Prunes Bleues qui gère le Jardin Partagé, continue ses activités.

Après la réfection de la margelle du puits central, trois arbres ont été plantés cet automne : un pommier, un poirier et un grenadier, offerts par le Jardin d'Émerveille.

Contact : 05 63 55 44 20 / 05 67 67 46 63



COURRIER DES LECTEURS

Les courriers des lecteurs n'engagent que leurs auteurs. Le comité de rédaction se réserve le droit de les raccourcir.

Il y a plusieurs années, un groupe de jeunes adolescents, accompagnés de parents se sont mobilisés pour créer un espace d'échanges, de rencontres et d'activités pour les jeunes du village et alentours. A la même période, l'organisation inter associative de la journée festive « Jour de Fêtes » se mettait en place. Au cas où cette manifestation générerait des bénéfices, il avait été décidé de les reverser à ce groupe de jeunes pour leurs éventuels projets.

Ces jeunes n'ayant pas, à l'époque, de structure associative propre, c'est l'association Atmosphère qui a hébergé les bénéfices une première année (1315 euros).

L'organisation de « Jour de Fête » évoluant, avec moins d'implication des associations à proprement parlé, mais plus d'individus à titre personnel, c'est la municipalité qui a hébergé les bénéfices de la manifestation l'année suivante (800 euros).

Depuis, les bénéfices générés par cette manifestation servent d'autofinancement à l'organisation des éditions suivantes et restent gérés par la mairie.

En 2019, le groupe de jeunes a évolué. Certain-e-s ont grandi, sont moins présent-e-s. D'autres sont arrivé-e-s. Et une association a enfin vu le jour. Une assurance a été contractée, une convention de mise à disposition d'un local municipal a été signée et un compte bancaire a été ouvert.

L'association Atmosphère a pu reverser dans son intégralité l'argent qu'elle stockait pour les jeunes. Et il en est de même pour la municipalité.

Peut être que dans les écritures comptables, ce versement apparaît dans la case « subvention ».

Mais dans les faits, la somme versée ne correspond pas à une dépense de la collectivité.

Cet argent provient de la capacité propre des personnes et des groupes qui s'organisent.

Il me semblait important d'apporter ces précisions pour éviter tout malentendu et mettre en avant la dynamique de ces jeunes et moins jeunes.

Un parent : Frédéric Masselin



Initiative nouvelle, intéressante, locale et pleine d'esprit communal arrive tout près de chez nous

Nous, paysans, artisans, et bénévoles du territoire cordais et alentours, nous nous sommes réunis pour créer O'meloko : une plateforme Internet de vente en circuit court autour d'une éthique transparente. Nous voulons être acteurs d'une économie locale, à taille humaine, où le lien entre producteurs et consommateurs est rétabli. Nous privilégions une diversité de produits de qualité issus de petites exploitations, dont certaines sont labellisées bio.

- ◆ rdv sur www.omeloko.fr
- ◆ cliquez sur 'commander'
- ◆ choisissez où retirer votre panier
- ◆ cliquez encore sur 'commander' pour voir le choix de la semaine en cours
- ◆ remplissez votre panier des produits locaux
- ◆ payez en ligne
- ◆ rdv au point de retrait le jeudi fin d'après midi

www.omeloko.fr



Invitation

Comme chaque année, la municipalité a le plaisir de vous inviter au **Pot Traditionnel du nouvel an.**

Ce sera une excellente occasion de faire connaissance avec les nombreux nouveaux habitants qui ont enrichi notre village.

Thème de cette année: célébrons la diversité !

Nous vous invitons à apporter un plat de votre pays ou région à partager - n'oubliez-pas à ajouter une étiquette avec le nom et le pays ou région d'origine !

La mairie prend en charge les boissons, avec ou sans alcool (le vin chaud remporte toujours un vif succès !).

Vous êtes bienvenu(e) le samedi 11 janvier à partir de 18h, dans la salle des fêtes.

Nous vous souhaitons des belles fêtes et nous vous attendons avec grand plaisir

le 11 janvier

L'Equipe municipale

INFORMATIONS PRATIQUES

RÉUNION CITOYENNE

Tous les premiers samedis du mois (sauf en août) de 10 h à midi à la salle de la mairie.
C'est le lieu où s'informer de l'évolution des projets du village,
poser des questions, donner son avis, proposer des améliorations ou des changements,
c'est un moment de partage, de débat et de dialogue avec l'un ou l'autre membre
de l'équipe municipale. La charte des réunions citoyennes peut être consultée sur le site
www.vaour.fr

MAIRIE

Secrétariat/RDV : téléphone 05 63 56 30 41

Email : mairie.vaour@wanadoo.fr

Site web : www.vaour.fr

lundi 13h30 – 17h30

mardi 13h30 – 17h30

jeudi 08h30 – 12h30

14h00 – 18h00

vendredi 13h30 – 17h30

Pascal Sorin et Léonore Strauch
reçoivent sur RV, pris au secrétariat de la mairie

MAISON DU CAUSSE

La Poste : 05 63 53 98 38

mercredi - 9h30 à 11h30

lundi, mardi, jeudi & vendredi - 9h30 à 12h30



MSAP

ADMR

Familles Rurales

Salon de thé

Centre de soin



MÉDIATHÈQUE : 09 67 11 01 84

mercredi 10h00 – 12h00

et 15h00 – 18h00

jeudi 10h00 – 12h30

vendredi 18h00 – 19h30 (du 15 avril au
15 octobre)

samedi 16h00 – 18h00

ÉTÉ de VAOUR : 05 63 56 36 87

www.etedevaour.org/

Maison de Services au Public : 05 63 53 98 38

MSAP email : msap.vaour@gmail.com

lundi 9h30 – 12h30 et 13h30 – 16h15

mardi 9h30 – 12h30 et 13h30 – 16h15

mercredi 9h30 – 11h30

jeudi 9h30 – 12h30 et 13h30 – 16h15

vendredi 9h30 – 12h30 et 13h30 – 16h15

Les assistantes sociales du Conseil
Départemental tiennent leur permanence le
premier jeudi du mois à la MSAP sur RV.

épicerIE de Stéphane 05 63 56 34 40
mardi à samedi 7h30-12h30 & 17h00-19h30
dimanche 7h30-12h30

ÉPICERIE Ellipse d'Agnès 05 63 56 03 18
mardi à samedi 13h30-19h30
jeudi 10h30-13h00 & 13h30-19h30

FRIPERIE mercredi et jeudi 10h00-12h30
samedi 15h00-18h00

TAXI GILLES 06 16 30 14 90

SAMU : 15

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

LES ÉCHOS DE VAOUR

Responsable de publication : Pascal Sorin

Ont participé à ce numéro : Marietta Kenkel, Léonore Strauch,
Claire Simon, Familles Rurales, Marie-Ange Cotteret et Gérard Le Got,
Gisèle Andrieu et Rémi Kulik. Graphisme/mise en page : Zeem Silver

SVP - envoyez vos articles/mots à Léonore ou Marietta avant mi février pour la prochaine édition - Merci

leonore.strauch@yahoo.fr & mariettakenkel@gmail.com